

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

SÉANCE DU 06 DECEMBRE 2023

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué le 30 novembre 2023, s'est réuni à 20h30 à la Salle des fêtes d'Azerailles, sous la présidence de M. Bruno MINUTIELLO, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes Rose-Marie FALQUE, Jocelyne CAREL, Yvette COUDRAY, M. Laurent KUREK, Mme Sabrina VAUDEVILLE, MM. Bruno MINUTIELLO, Bernard MICLO, Cédric PERRIN, Jacques DEWAELE, Michel JACQUOT, Mmes Marie-Josèphe GEORGES, Catherine LOY, MM. Fabien KREMER, Jean-Paul FRANCOIS, Mme Florence DUPAYS, MM. François GENAY, Alain THIERY, Mme Marie-Lucie HENRY, MM. Gérard FRANÇOIS, Bernard GENAY, Mmes Murielle GRIFFOUL, Barbara BERTOZZI-BIEVELOT, MM. Michel BOESCH, Pierre-Jean COURBEY, Mmes Valérie DIDIER, Anne-Marie DI MARINO, Joëlle DI SANGRO, MM. Christian FLAVENOT, François FRASNIER, Jonathan HAUVILLER, Mme Alexandra HUGO, MM. Pascal L'HUILLIER, Jacques LAMBLIN, Mmes Catherine LAURAIN, Catherine PAILLARD, Laurie PERISSÉ, MM. Benoît TALLOT, Thibault VALOIS, Mme Marie VIROUX, MM. Edouard BABEL, Frédéric PRIVET, Jean-Michel TRICOTEAUX, Matthieu SIGIEL, Mme Ludivine GEANT, MM. Alain FORTIER, Bertrand SCHULTHEISS, Gérard RITZ, Mmes Dominique ROBERT, Francine GARNIER, MM. Pascal MARCHAL, Jacques PISTER, Joël DONATIN, Dominique ALISON.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Didier COLIN, M. Martial BANNEROT (*pouvoir à Mme Sabrina VAUDEVILLE*), Christian GEX (*pouvoir à Mme Yvette COUDRAY*), Christine L'HUILLIER (*pouvoir à Jacques DEWAELE*), MM. Philippe SCHAEFFER (*pouvoir à M Bruno MINUTIELLO*), Michel GRAVIER (*pouvoir à M. Joël DONATIN*), Serge DESCLE (*pouvoir à M. Jacques PISTER*), Mme Adeline COIGNUS, M. Hervé BERTRAND, Mme Claude BAILLY (*pouvoir à M Christian FLAVENOT*), MM. Gérard BARDOT (*pouvoir à M. Michel BOESCH*), Frédéric BREGEARD (*pouvoir à Mme Catherine PAILLARD*), Ludovic CHAUMET (*pouvoir à M. Jonathan HAUVILLER*), Stéphane DECUGIS (*pouvoir à Mme Catherine LAURAIN*), Virginie GENOT (*pouvoir à Mme Valérie DIDIER*), M. Etienne MAIRE (*pouvoir à M. Thibault VALOIS*), Mme Colette MANSUY (*pouvoir à M. Jacques LAMBLIN*), M. Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX (*pouvoir à M. François FRASNIER*), Mme Caroline THOMAS (*pouvoir à Mme Joëlle DI SANGRO*), MM. Gérard COINSMANN (*pouvoir à M. François GENAY*), Jean-Marie LARDIN (*remplacé par M. Dominique ALISON*), Ludwig MISCHLER (*pouvoir à M. Gérard RITZ*), Mme Audrey FINANCE.

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Thierry BIET, Mme Christelle VIVOT, MM. Jean-Luc DEMANGE, Dominique GEORGE.

RAPPORTEUR : M. Bruno MINUTIELLO

DÉLIBÉRATION N° 2023-236 : ÉCONOMIE – Acquisition d'un ensemble foncier appartenant à l'Établissement Public Foncier du Grand Est sur le site des Mossus

En lien avec la politique du Département en matière économique mettant en avant une logique foncière anticipative, l'Établissement Public Foncier du Grand Est (EPFGE) s'est au cours des décennies précédentes rendu propriétaire d'ensembles fonciers sur le territoire de l'actuelle Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB).

Dans cette logique, une convention de veille active et de maîtrise opérationnelle avait été signée le 15 octobre 2013 entre cet organisme, le Département et le syndicat mixte pour la réalisation de zones industrielles en Meurthe et Moselle, afin de finaliser l'acquisition et le portage d'un ensemble foncier localisé sur le site des « Mossus », réparti sur les communes de Lunéville et de Moncel-lès-Lunéville.

Le département n'ayant plus la compétence économique, le Syndicat Mixte a été dissous.

Ainsi, reprenant à son compte le dossier, la CCTLB a signé avec l'EPFGE une convention le 16 novembre 2017 (référéncée F09FC40J011), avec les mêmes objectifs que ceux fixés dans la précédente convention.

De fait, à ce jour l'EPFGE a rempli ses objectifs de maîtrise foncière sur le site visé, totalisant 18ha 90a 92ca. La zone des Mossus constitue ainsi aujourd'hui un enjeu stratégique pour l'économie du territoire.

Or, la convention est arrivée à échéance le 30 juin 2023, ce qui implique que la CCTLB intègre au sein de son patrimoine immobilier les parcelles acquises par l'EPFGE.

À l'issue d'une série d'échanges avec cet organisme, il est convenu que la CCTLB procède à l'acquisition des biens en deux phases : la première portera sur la partie nord du site (cf plans en annexes) et la seconde sur sa partie sud.

La première pourra se conclure par un acte finalisé début 2024 et le second plus tardivement pour un versement des crédits en 2025.

La première tranche totalise 104 830 m² (10ha 48a 30 ca). Le prix d'acquisition est fixé par l'EPFGE à hauteur de **514 917,04 € TTC** (478 931,68 € HT), soit 4,91 €/ m² TTC (4,57 €/m² HT).

Concernant la seconde tranche, le montant pour l'acquisition n'est en revanche à ce jour pas consolidé par l'EPFGE.

Les ensembles fonciers à acquérir regroupent ainsi les parcelles répertoriées dans les tableaux ci-dessous :

Tranche 1

commune	section et numéro	adresse	superficie en m2
LUNEVILLE	BV0002	SUR LES MOSSUS	26 713
LUNEVILLE	BV0003	SUR LES MOSSUS	2 183
LUNEVILLE	BV0010	SUR LES MOSSUS	3 390
LUNEVILLE	BV0013	SUR LES MOSSUS	576
LUNEVILLE	BV0020	SUR LES MOSSUS	475
LUNEVILLE	BV0021	SUR LES MOSSUS	4 525
LUNEVILLE	BV0022	SUR LES MOSSUS	40 011
LUNEVILLE	BW0192	LES MOSSUS	21 567
LUNEVILLE	BW0201	LES MOSSUS	5 390
Total			104 830

Tranche 2

commune	section et numéro	adresse	superficie en m2
LUNEVILLE	BV0005	SUR LES MOSSUS	888
LUNEVILLE	BV0018	SUR LES MOSSUS	28 096
LUNEVILLE	BV0019	SUR LES MOSSUS	808
LUNEVILLE	BW0058	SAINT ROCH	97
LUNEVILLE	BW0156	LES MOSSUS	454
LUNEVILLE	BW0162	SAINT ROCH	8 571
LUNEVILLE	BW0164	LES MOSSUS	12 682
LUNEVILLE	BW0166	LES MOSSUS	294
MONCEL-LES-LUNEVILLE	AB0014	ETANG MOSSUS	12 080
MONCEL-LES-LUNEVILLE	AB0015	ETANG MOSSUS	180
MONCEL-LES-LUNEVILLE	AB0018	ETANG MOSSUS	740
MONCEL-LES-LUNEVILLE	AB0019	ETANG MOSSUS	1 085
MONCEL-LES-LUNEVILLE	AB0064	ETANG MOSSUS	1 804
MONCEL-LES-LUNEVILLE	AB0065	ETANG MOSSUS	535
MONCEL-LES-LUNEVILLE	AB0066	ETANG MOSSUS	1 558
MONCEL-LES-LUNEVILLE	AB0067	ETANG MOSSUS	435
MONCEL-LES-LUNEVILLE	AB0116	ETANG MOSSUS	13 955
Total			84 262

Le Conseil de Communauté, après avis du bureau, à l'unanimité,

- Autorise le Président à signer l'acte d'acquisition de la première tranche de l'ensemble foncier appartenant à l'EPFGE sur le site des « Mossus », totalisant une superficie de **104 830 m²**, pour un montant de **514 917,04 € TTC** (478 931,68 € HT).
- Acte le principe d'acquisition de la deuxième tranche de ce même ensemble immobilier, pour une superficie de **84 262 m²**, et fera l'objet d'une prochaine délibération courant 2024 concernant l'accord sur son prix de vente. Cet ensemble immobilier fera l'objet d'un compromis de vente signé en même temps que l'acquisition de la première tranche.
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif Principal 2024 pour la tranche 1 et au budget primitif Principal 2025 pour la tranche 2.

Fait et délibéré à Azerailles, le 06 décembre 2023.

Pour expédition conforme,



Bruno MINUTIELLO

BRUNO MINUTIELLO
2023.12.11 15:16:32 +0100
Ref:20231208_161003_1-1-O
Signature numérique
le Président

ANNEXE

Délimitation rouge : fonciers appartenant à l'EPFGE, à acquérir à terme
En surbrillance bleue : fonciers à acquérir objets de la présente délibération

